

Compte rendu de la réunion du Comité Territorial LPO Limousin du 6/02/2024

Membres du CT	Présent(e)		
	secrétaire séance	A Fursac	en visio
Gilles CHESTERMAN		X	
Bernard FAURIE			X
Didier DUPONT		X	
Quentin GIRAUD			X
Sylvie HEINTZ			X
Philippe HUBERT		X	
Guy LABIDOIRE			X
Patrick LABIDOIRE			X
Dominique MARTIN			X
Marie-Laure MIEGE			X
Xavier MILLON		X	
Gérard NONIQUE-DESVERGNES		X	
Jean-Paul OLLIER		X	
Didier RENSON			X
Amandine SANCHEZ			X
Pierre VERNEUIL	X	X	
Salarié(e)(s)			
Jérôme Roger		X	
Laura Taysse		X	
Adhérent(e)(s)			
Max Richer		X	
Intervenant(e)(s) extérieur(s)			

► ► Validation du CR du 9/01/2024 → Le CR du CT du 9/01/2024 est validé.

A. Communication des activités des salariés de la Délégation

A1. Bilan des plantations de haies des 2-3 dernières années

Laura Taysse, en charge de l'organisation des plantations de haies pour la LPO en Limousin, présente un bilan de trois années de plantations.

Saison 1 (2021/2022) :	5 200 m de haies (souvent doubles)	Chez 9 agriculteurs
Saison 2 (2022/2023) :	1 000 m de haies	Chez 3 agriculteurs
Saison 3 (2023/2024) :	8 600 m de haies	Chez 13 agriculteurs 1 commune 1 carrière

17 000 plans ont été plantés.

Le taux de reprise est supérieur à 80 % (avec des disparités suivant les sites).

En plus de l'intérêt pour la biodiversité, ce travail permet de tisser des liens avec le monde agricole.

Ce « dispositif » demande un travail très important (trouver les exploitations, élaborer les plans, trouver les financements, organiser les journées de plantations,...) qui est assuré par Laura. Les plantations ont été principalement réalisées par des bénévoles.

Perspectives : Le CT pense qu'il est important de poursuivre ce travail et de le faire connaître.

B. Points devant faire l'objet d'une prise de décision

B1. Assises 2024 à Noailles : point d'étape.

L'organisation des assises 2024 se poursuit. Une visite du local à Noailles est prévue par les Corrèziens.

Il n'y aura pas d'accès internet dans la salle (prévoir connexion).

Les invitations partent le 12 février.

Pour le renouvellement des membres du CT, une relance est prévue. La limite pour faire acte de candidature est le 18 février.

B2. Débat-Infos sur le mouvement de contestation du monde agricole et sur les conséquences attendues au niveau environnemental.

Dans cette période où le monde agricole est en effervescence, et où les avancées concernant la protection de la biodiversité sont remises en question, il est important de faire connaître notre position :

- La LPO est consciente des grandes difficultés que rencontrent les agriculteurs et soutient notamment les revendications concernant les prix (pouvoir vivre dignement de son travail)
- La remise en question des avancées liées à la protection de la biodiversité (restrictions concernant les phytosanitaires notamment) est intolérable, contre-productive, et hypothèque en réalité l'avenir de l'agricole et de l'alimentation.

Dans ce contexte, le CT souhaite :

- Continuer à faire connaître les positions de principes de la LPO (notamment celles relatives à la sauvegarde de la biodiversité)
- Faire connaître et valoriser le travail qui est mené en lien avec des agriculteurs

- Développer les échanges avec le monde agricole. Des rencontres avec des représentants du monde de l'agriculture seront proposées/organisées.

B3. Formation LPO « l'école de l'ornithologie ». Mise en place en Limousin.

Au niveau national, la LPO souhaite que soient développés dans les antennes régionales, des modules de formation à l'ornithologie. Jean-Paul présente le cadre de cette « Ecole de l'ornithologie ».

Trois modules de 35h chacun correspondant à trois niveaux de formation ont été conçus.

Le CT est favorable au développement de ce dispositif de formation sur le territoire Limousin :

La formation pourrait être assurée par des salariés/bénévoles/intervenants extérieurs.

Une « étude de faisabilité » va être lancée par un groupe de travail composé de Jérôme R, Jean-Paul O., et Didier R. (si ce dernier est d'accord avec cette demande du CT, car non présent).

B4. Position de la LPO par rapport au collectif de bagueurs formé à l'étang des Landes.

Les camps de baguage effectués jusqu'à présent sur l'étang des Landes étaient réalisés dans le cadre d'une convention entre le Conseil Départemental (propriétaire de l'étang), la SEPOL/LPO et le Muséum. En tant que gestionnaire, le CEN organisait ces sessions de baguage. Le CEN s'étant maintenant retiré de la gestion de l'étang, la question de l'organisation de ces sessions est posée.

Pour la LPO, c'est Mathieu André qui assure le baguage.

Certains bagueurs envisagent de s'organiser en association pour participer à ce travail.

Le CT mandate Jérôme R. pour étudier avec nos partenaires comment mettre en place la « nouvelle » organisation. La LPO peut proposer une participation plus globale avec par exemple, en plus du baguage, des animations, des espaces d'information,...

C. Points d'information et suivi des projets

C1. Groupe Corrèze.

La dynamique de développement des activités du groupe Corrèze se poursuit. Le groupe se réunit alternativement en présentiel et en visio. Un groupe de jeunes est très investi. Un travail important sur les refuges est en cours.

C2. Groupe Creuse.

Le groupe Creuse reçoit de nombreuses sollicitations de la part d'écoles et de syndicats d'initiatives. En articulation avec le groupe forêt, des membres du groupe sont investis dans un collectif de défense de la forêt creusoise

C3. Groupe Résobénévole 87.

Le groupe Haute-Vienne est en réorganisation, dynamisée par plusieurs bénévoles dont, parmi les « nouveaux porteurs », Jean-Pierre Gayot, Annie Périvel et Philippe Saguez.

Des animations sont organisées en articulation entre le dispositif « comptage des oiseaux de jardins » et le dispositif « Refuges ».

C4. Compte rendu du Conseil National de la LPO, à Orléans.

Deux membres de la délégation Limousine étaient présents au Congrès annuel de la LPO. Didier fait un retour des orientations et informations qui ont été présentées par la gouvernance de l'association (en vrac) :

- Volonté de poursuivre la logique d'autonomie des délégations régionales
- 71 000 adhérents
- Création d'une école de l'ornithologie
- La LPO gère 15% des zones en protection forte
- Souhait de la gouvernance que les délégations s'associent à la « Fête de la nature »
- Crainte de la gouvernance concernant la Loi Energie : la biodiversité n'est plus associée au climat dans cette loi.
- Une salariée a été recrutée pour travailler sur la thématique de la forêt.

C5. Compte rendu du Conseil Régional NA.

Les membres du CT font le constat que les ordres du jour et les comptes rendus du Conseil ne sont toujours ni transmis aux délégations, ni disponibles, ce qui est regrettable.

C6. Compte rendu de la réunion avec la Fédé de pêche (du 2 février).

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouvel embarcadère sur la Vienne au niveau de Limoges, J. Roger et un membre du CT ont rencontré les représentants de la fédération du pêche pour demander à ce que des zones de quiétude soient préservées pour éviter la perturbation de certaines zones de nidification. La demande a été entendue par les interlocuteurs. Ils souhaitent avant d'agir que des précisions et chiffres soient fournis sur les zones et les espèces concernées.

C7. Atlas de Biodiversité Communal. Point sur nos partenariats.

Le dispositif « Atlas de la biodiversité communale » piloté par l'OFB permet aux communes volontaires de bénéficier de financements pour travailler sur des projets liés à la biodiversité. La zone du Limousin apparaît comme étant relativement peu pourvue de projets. Des accompagnements de communes par les équipes de salariés de la LPO sont pourtant organisés, mais les questions de financements constituent souvent un frein au développement de ces projets.

C8. CR du webinaire « Commission Juridique » du 31/01/24.

Des sensibilisations aux questions juridiques vont être organisées par la LPO nationale dans le cadre de la « Commission juridique ». Il s'agit d'outiller des salariés et des bénévoles aux questions juridiques auxquelles ils peuvent être confrontés. Des webinaires seront organisés tous les 3èmes mercredi de chaque mois.

C9. Journée inter-associative en 2024.

La prochaine journée interassociative se déroulera à Celle près d'Eymoutiers le 22 juin.

C10. Point info : adhésions.

Cf doc joint au présent compte rendu.

D. Questions diverses

fin du CT à 22h57

Prochain CT : le 5/03/2024

Validé le 5/03/2024